Commune de NIEDERSCHAEFFOLSHEIM

Extrait du procès-verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 mars 2022 à 20h00

Sous la présidence de Mme Brigitte STEINMETZ - Maire

Nb de Membres du C.M. élus :	**15**
Conseillers présents :	10
Conseillers absents :	5 (dont 5 procurations)

Présents : M. Patrice NONNENMACHER, Adjoint, Mme Marie-Claire GERARD, Adjointe, M. Nicolas UNDREINER, Adjoint, Mme Vanessa ANTONI, M. Bernard OHLMANN, Mme Sevinç LOPEZ, Mme Sylvie HINCKER, M. Fernand VIERLING, M. Eric WOLFF, conseillers municipaux.
Absents excusés : M. Fabien SCHOENFELDER qui a donné procuration de vote à Mme Sevinç LOPEZ, Mme Delphine FERNBACH qui a donné procuration de vote à Mme Brigitte STEINMETZ, M. Matthieu JUNG qui a donné procuration de vote à M. Patrice NONNENMACHER, M. Jean-Claude SUGG qui a donné procuration de vote à Mme Sylvie HINCKER, Mme Sylvie PETER qui a donné procuration de vote à M. Fernand VIERLING.
Absent non excusé : /

Ordre du jour :

En introduction, Madame Brigitte STEINMETZ, Maire, informe les membres du Conseil municipal, qu'elle souhaite ajouter un point à l'ordre du jour et le modifier comme suit :

01 - Désignation du secrétaire de séance
02 - Approbation du PV de la séance du 29 novembre 2021
03 - Maison de santé : détermination du prix de vente de l'are du lot 15
04 - Demande de subvention au titre de la DETR - Remplacement de la chaudière au groupe scolaire - Actualisation du plan de financement
05 - Renouvellement et actualisation de la convention avec la CAH pour la fourniture et la livraison de sel de déneigement
06 - Renouvellement et actualisation de la convention avec la CAH pour la mise à disposition de personnel
07 - Avis sur la fusion des consistoires de Strasbourg, de Sainte-Marie-aux-Mines et de Bischwiller de l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine
08 - Motion concernant les deux jours fériés du droit local
09 - Dénomination et numérotation des rues du lotissement « Rebgarten »
10 - Attribution de biens communaux vacants
11 - Création d'un itinéraire pédestre « Sentier des calvaires » - Demande d'autorisation du club-Vosgien
12 - Subvention exceptionnelle à l'école maternelle
13 - Divers

Madame le Maire salue les conseillers municipaux.

1. Désignation du secrétaire de séance *(n° 2022-02)*

Le Maire fait savoir qu'en vertu de l'article L.2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal à chacune de ses séances doit désigner son secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, :
- désigne Madame Sevinç LOPEZ comme secrétaire pour la séance de ce jour.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 29 novembre 2021 *(n° 2022-02)*

Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, à l'unanimité :
- ADOPTE le procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2021.

3. Maison de santé - Détermination du prix de vente de l'are du lot 15 *(n° 2022-03)*

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal, que la commune a fait le choix de vendre le lot 15 d'une superficie de 1132 m², situé au lotissement « Rebgarten », à des professionnels de la santé qui souhaitent y construire une maison de santé.

Elle demande à l'assemblée de bien vouloir déterminer le prix de vente de l'are de ce terrain.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (procurations de M. Schoenfelder, Mme Fernbach, M. Jung, M. Sugg, Mme Peter) :
- décide de fixer le prix de vente de l'are du lot 15 à 17.000,00 €,
- charge Madame le Maire à soumettre cette proposition aux intéressés.

4. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) - Remplacement de la chaudière au groupe scolaire - Réactualisation du plan de financement *(n° 2022-04)*

Monsieur Patrice Nonnenmacher, adjoint, rappelle aux membres du conseil municipal la délibération du 29 novembre 2021, approuvant le plan de financement prévisionnel pour la réalisation des travaux de remplacement de la chaudière fioul par une chaudière à granulés bois pour un montant de 71.388,00 € HT.
Il signale qu'il a été destinataire du devis concernant la pose d'un silo qui complète le projet initial, portant ainsi le coût des travaux à 82.278,00 € HT et modifiant le plan de financement prévisionnel comme suit :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Etat DETR	20 %	16.456,00 €
Climaxion - Région Grand Est	40 %	32.911,00 €
Collectivité Européenne d'Alsace	20 %	16.455,00 €
Sous-total financement public (80 % minimum)	**80 %**	**65.822,00 €**
Fonds propres	20 %	16.456,00 €
Sous-total collectivité	**20 %**	**16.456,00 €**
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)	**100 %**	**82.278,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (procurations de M. Schoenfelder, Mme Fernbach, M. Jung, M. Sugg, Mme Peter), décide :
- d'adopter l'opération et les nouvelles modalités de financement,
- d'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel réactualisé,
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération et notamment la demande de subvention auprès de la Préfecture du Bas-Rhin.

5. Renouvellement et actualisation de la prestation de service viabilité hivernale - Fourniture et livraison de sel de déneigement *(n° 2022-05)*

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune a confié à la Communauté d'Agglomération de Haguenau, la gestion de la fourniture et la livraison de sel de déneigement en « big bag ».

Elle informe l'assemblée qu'une nouvelle convention a été rédigée. Celle-ci est conclue pour une durée de 3 ans, et prend effet au 1er janvier 2022 pour une durée de trois ans. Elle fixe les montants forfaitaires appliqués par la CAH pour la fourniture et la livraison de sel en big bag, à savoir :

- 1 big bag livré = 192,15 €
- 2 big bag livrés simultanément = 321,11 €
- 3 big bag livrés simultanément = 450,06 €
- 4 big bag livrés simultanément = 579,02 €
- 5 big bag livrés simultanément = 707,97 €
- 6 big bag livrés simultanément = 836,93 €

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, à l'unanimité (procurations de M. Schoenfelder, Mme Fernbach, M. Jung, M. Sugg, Mme Peter), décide :
- d'approuver la convention de prestations de service pour l'exercice de la compétence « viabilité hivernale »,
- d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention qui prend effet au 1er janvier 2022 pour une durée de trois ans.

6. Renouvellement et actualisation de la convention de mise à disposition de personnel CAH au profit de la commune de Niederschaeffolsheim (n° 2022-06)

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'ensemble du personnel de la commune fait partie du personnel communautaire de la CAH et qu'il est mis à disposition à la commune de Niederschaeffolsheim par convention signée le 15 décembre 2017.

Cette convention a donné lieu à l'avenant n° 1 signé le 25 septembre 2018 et l'avenant n° 2 signé le 24 septembre 2019.

Elle informe l'assemblée qu'un nouvel avenant n°3 a été rédigé modifiant l'article 1 de la convention, faisant évoluer :

. le temps de travail de l'agent du cadre d'emploi des adjoints administratifs à 20 heures par semaine, à compter du 1er mars 2021,

. le temps de travail de l'agent du cadre d'emploi des adjoints techniques à 33 heures par semaine, à compter du 1er janvier 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, à l'unanimité (procurations de M. Schoenfelder, Mme Fernbach, M. Jung, M. Sugg, Mme Peter) , décide :

- d'approuver l'avenant n° 3 qui modifie l'article 1 de la convention, faisant évoluer :
  . le temps de travail de l'agent du cadre d'emploi des adjoints administratifs à 20 heures par semaine, à compter du 1er mars 2021,
  . le temps de travail de l'agent du cadre d'emploi des adjoints techniques à 33 heures par semaine, à compter du 1er janvier 2022,
- d'autoriser Madame le Maire à signer cet avenant n° 3.

7. Fusion des consistoires de Strasbourg, de Sainte-Marie-aux-Mines et de Bischwiller de l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL) (n° 2022-07)

Madame le Maire informe le conseil municipal que le synode de l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL) a approuvé par délibération du 25 octobre 2021, la fusion des consistoires de Strasbourg, de Sainte-Marie-aux-Mines et de Bischwiller. Cette fusion a préalablement été approuvée par chacune des assemblées des trois consistoires concernés. Le nouveau consistoire, issu de cette fusion, prendrait le nom de « consistoire de Strasbourg ».

En application de l'article L.2541-14 du code général des collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à chacun des trois consistoires doit être recueilli, préalablement à la modification de l'ordonnance du 26 octobre 1899 relative à la fixation des circonscriptions des consistoires protestants. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine.

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré à l'unanimité (procurations de M. Schoenfelder, Mme Fernbach, M. Jung, M. Sugg, Mme Peter) :

- émet un avis favorable à la fusion des consistoires de l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine de Strasbourg, de Bischwiller et de Sainte-Marie-aux-Mines.

8. Motion concernant les deux jours fériés du droit local (n° 2022-08)

Le droit local alsacien-mosellan prévoit expressément le chômage de l'ensemble des jours fériés et garantit aux travailleurs deux jours fériés supplémentaires, le Vendredi Saint et la Saint-Etienne.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique n'a pas mis fin à cette réglementation. Elle n'a pas même évoqué le cas de l'Alsace-Moselle.

Dans sa circulaire en date du 21 décembre 2021, Madame la Préfète du Bas-Rhin a pourtant indiqué que les collectivités et établissements publics devaient « prendre des délibérations fixant le temps de travail à 1607 heures ». Elle s'appuyait sur une réponse ministérielle du 5 août 2021 qui, sans motiver, affirmait que « la base d'annualisation de la durée du travail reste fixée à 1607 heures indépendamment du nombre de jours chômés fixé dans ces départements ».

Une telle position ne tient pas compte de l'existence des deux jours fériés supplémentaires ni de leur caractère chômé.

Pour obtenir le volume d'heures de 1607 heures, le calcul tient compte, à l'échelon national donc hors prise en compte du droit local, de 8 jours fériés en moyenne. Le nombre de jours fériés à partir duquel est calculée cette moyenne est de 11 jours. Or, le droit local impose que la moyenne des jours fériés tombant sur un jour travaillé soit calculée à partir de 13 jours, avec pour conséquence un résultat différent. La moyenne serait pus élevée et le nombre d'heures à effectuer sur l'année serait nécessairement réduit.

Demander aux agents d'Alsace-Moselle d'effectuer le même nombre d'heures de travail que dans les autres départements revient à leur faire récupérer les heures correspondant aux deux jours fériés supplémentaires.

« Nous, conseil municipal de Niederschaeffolsheim demandons à ce qu'il soit tenu compte du droit local en Alsace-Moselle et que soit respecté, dans le cadre du calcul de la durée annuelle du travail, le droit de nos agents aux deux jours fériés locaux supplémentaires.
Nous demandons à ce que la durée annuelle de travail de nos agents soir fixée à 1593 heures ».

9. Lotissement « Rebgarten » : Dénomination des rues (n° 2022-09)

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la post et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Madame le Maire présente le projet de dénomination du lotissement « Rebgarten ».

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination d'une rue, à l'unanimité (procurations de M. Schoenfelder, Mme Fernbach, M. Jung, M. Sugg, Mme Peter) :

- d'approuver la dénomination des rues du lotissement « Rebgarten », conformément au document ci-dessus. La numérotation des lots se fait de la manière suivante :
. numéros pairs sont placés du côté droit de la rue,
. numéros impairs sont placés du côté gauche de la rue,
- de mandater Madame le Maire pour les formalités à accomplir.

10. Attribution de biens communaux vacants (n° 2022-10)

Attribution de biens communaux vacants

Madame le Maire informe les élus que Monsieur Lang André a résilié la location des parcelles communales à l'échéance du 11 novembre 2021.

Section	Parcelle	Lieu-dit	Contenance	Valeur Monétaire (indice 100)
34	93/01-11C	Haguenauerloch	149,24 a	161,291
34	93/07-11C	Haguenauerloch	180,00 a	161,291
35	11/07-11C	Unten an der Kupp	98,84 a	80,645
35	19/02-38C	Gallacker	90,00 a	80,645

Elle signale aux membres que ces parcelles vacantes sont avant tout en priorité attribuées aux agriculteurs qui devront céder des terres communales pour le futur projet de centrale photovoltaïque.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (procurations de M. Schoenfelder, Mme Fernbach, M. Jung, M. Sugg, Mme Peter), le Conseil municipal, décide :

- de donner en location à titre de bail à ferme pour une durée de neuf ans à compter du 12 novembre 2021 :
  . la parcelle section 34 n° 93, lot 01-11C de 149,24 ares à M. Paulus Pierre,
  . la parcelle section 34 n° 93, lot 07-11C de 180,00 ares à M. Ohlmann Jonathan,
  . la parcelle section 35 n° 11, lot 07-11C de 98,84 ares à M. Vogel Sébastien,
  . la parcelle section 35 n° 19, lot 02-38C de 90,00 ares à M. Paulus Pierre,
- d'autoriser le Maire à signer le bail à ferme à conclure avec les preneurs.

11. Demande de subvention exceptionnelle à l'école maternelle pour l'animation « Graine de cirque » (n° 2022-11)

Madame le Maire informe l'Assemblée que la Directrice de l'Ecole maternelle sollicite une subvention exceptionnelle de la commune dans le cadre de l'organisation de l'activité « Graine de cirque ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- accepte de verser à l'école maternelle pour l'activité « Graine de cirque », une subvention exceptionnelle de 500,- €.

12. « Sentier des calvaires » - Création d'un itinéraire pédestre (n° 2022-12)

Monsieur Patrice Nonnenmacher, Adjoint, informe les membres du Conseil municipal que la commune a mis en place, avec la collaboration de Monsieur Jean-Paul Breger, historien de la commune, un itinéraire pédestre appelé « Sentier des Calvaires ». Ce « Sentier des Calvaires » présente un attrait touristique, culturel et historique.

Une rencontre avec l'Association du Club-Vosgien de Haguenau-Lembach a été organisée pour leur demander le balisage du circuit, l'inscription de l'itinéraire au Plan Départemental des Itinéraires (PDIPR) et la reproduction des tracés sur les cartes IGN TOP25 (demandes que le Club Vosgien doit effectuer auprès de sa Fédération).

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, à l'unanimité (procurations de M. Schoenfelder, Mme Fernbach, M. Jung, M. Sugg, Mme Peter) :
- autorise le Club Vosgien à effectuer les démarches nécessaires auprès de sa Fédération pour :
  . demander l'inscription de l'itinéraire du « Sentier des Calvaires » au Plan Départemental des Itinéraires (PDIPR),
  . demander la reproduction des tracés sur les cartes IGN TOP25,
- autorise le Club Vosgien à mettre en place le balisage avec les signes et le matériel spécifiques au Club, en utilisant les supports existant sur la voie publique, tels que lampadaires, panneaux de signalisation…
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

13. Divers (n° 2022-13)

A) Acquisitions d'illuminations de Noël

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal de la nécessité de renouveler le parc des illuminations de Noël devenu vieillissant et énergivore par des équipements plus écologiques, plus éclairant et moins consommateur d'énergie.

Le Conseil Municipal, prend connaissance du devis concernant l'acquisition de ces illuminations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- accepte le devis de la Société BLACHERE Illumination, dont le siège social se situe zone industrielle les bourguignons - 84400 APT, pour un montant de 7.403,17 € HT (soit 8.883,30 € TTC),
- autorise le Maire à signer tous les documents liés à cette acquisition.

B) Demande de subvention par une étudiante

Madame le Maire donne lecture aux élus de la demande de subvention sollicitée par Mademoiselle Sarah DAHLEM, demeurant à Niederschaeffolsheim, pour financer son stage effectué au Canada dans le cadre de ses études d'Educateur de jeunes enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- décide de ne pas donner suite à cette demande.

C) Emplois de saisonniers

Pour assurer la propreté et l'entretien des espaces verts et d'autres lieux ou biens publics durant les mois de juillet et août, il est proposé d'engager trois lycéens de la Commune sur une période de 3 semaines chacun.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
- décide de créer trois emplois saisonniers répartis sur les mois de juillet et août pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité,
- autorise le Maire à procéder aux recrutements précités.

D) Aide pour l'Ukraine organisée par les Sapeurs-Pompiers de Niederschaeffolsheim-Kriegsheim

Monsieur Nicolardot Jean-François, Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de la section de Niederschaeffolsheim-Kriegsheim informe le Conseil municipal qu'ils lancent un appel aux dons sous forme de collecte de matériel divers en faveur de la population Ukrainienne.

Fait à Niederschaeffolsheim, le 18 mars 2022

Le Maire,
Brigitte STEINMETZ

MAIRIE DE NIEDERSCHAEFFOLSHEIM
67500